

Procès-verbal du conseil municipal du 21/05/2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un Mai à dix neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LEOTARD Jean-Pierre, Madame le Maire étant retenu sur une autre réunion. De ce fait, l'ordre du jour est revu. Le seul point retenu est la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Madame GIRO Pauline étant arrivée avec du retard, la prise de note a été commencée par Madame MAURY Claude.

Présents :

LEOTARD Jean-Pierre, DUMONT Martine, GAYCHET Serge, GROC Nadine, MAURY Claude, MONTARIOL Pascal, CARPENTIER Alicia, GIRO Pauline, DUMONT Clément, GUITARD Jérôme, LUCAS Marie, FERNANDEZ Nathalie et BAJEUX Amaury.

Treize présents : le quorum est atteint.

Absents :

GIRAULT Julie et POUGET Jean-François

Pouvoirs :

RAS

Secrétaire de séance :

Mme Pauline GIRO est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du dernier conseil municipal du 28 Avril
- 2 – Décision modificative sur le budget communal
- 3 – Convention de travaux sous mandat avec la communauté de communes Arize-Lèze
- 4 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 5 – Révision de l'indemnité de maire

6 – Délégation de fonction à un conseiller

7 – Fixation d'une indemnité à un conseiller ayant une délégation

8 – Questions et contributions diverses

Ordre du jour modifié suite à l'absence de Madame Le Maire :

1 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

2 – Questions et contributions diverses

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 19h30

1 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La commission doit être composée de :

- 3 membres titulaires issus de la majorité
- 2 membres titulaires issus de l'opposition
- Des suppléants

Cette commission doit se réunir une fois par an au minimum.

Il est indiqué que la commission de contrôle des listes électorales peut être amenée à se réunir avant les élections afin d'examiner les éventuelles modifications des listes électorales. La révision des listes doit intervenir au plus tard 21 jours avant le scrutin.

Titulaires :

- Claude MAURY
- Nadine GROC
- Pauline GIRO

3 délégués titulaires de la liste majoritaire.

- Amaury BAJEUX
- Nathalie FERNANDEZ

2 délégués titulaires de la 2nd liste.

Suppléants :

- Clément DUMONT
- Jérôme GUITARD
- Alicia CARPENTIER
- Marie LUCAS

2 – Questions et contributions diverses

L'Estanquet :

- Un rendez-vous est prévu avec l'AAA (Agence Ariège Attractivité) le mercredi 27/05/2026 à 14h00 à l'Estanquet.
- Il est demandé si des personnes ont manifesté leur intérêt pour la reprise de l'Estanquet. Oui, mais à ce jour, aucune proposition concrète n'a été retenue
- Trois propositions ont été reçues dont une actuellement en cours.

Il est demandé de mettre un point sur l'Estanquet à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux.

Il a été demandé quelle est la procédure pour faire proposer l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Un adjoint a répondu qu'il fallait se rapprocher de la secrétaire de Mairie.

Proposition de covoiturage :

Une proposition pour une solution de covoiturage a été abordée. L'application Pouce Vert (Rezo pouce) est proposée. Plusieurs questions et remarques ont été formulées :

- Faut-il créer une aire de covoiturage ou simplement définir un lieu de rendez-vous ?
- Il semblerait qu'une participation de la mairie soit nécessaire pour l'adhésion.
- Quelles sont les différences avec Blablacar : Blablacar est payant à chaque trajet alors que Pouce Vert est gratuit.
- Amaury se propose de se renseigner et de revenir vers Serge qui s'occupe de la commission « voirie ».

Le sujet du covoiturage a suscité plusieurs échanges et questionnements de la part des conseillers municipaux.

Délais convocations :

Il est rappelé qu'il convient d'être vigilant concernant les délais de convocation des conseils municipaux. Ceux-ci doivent respecter un délai de trois jours francs. C'est-à-dire que le jour de réception de la convocation ainsi que le jour du conseil municipal ne comptent pas dans ce délai.

Le prochain conseil municipal est programmé au 05/06/2026.

Point SIVOM

Les délégués du SIVOM ont fait un compte rendu de la réunion du 19/05/2026 :

- Point sur les effectifs et répartitions des élèves pour la rentrée prochaine
- Point sur les subventions accordées aux écoles du RPI
- Informations sur le PEDT (Projet éducatif de territoire)
- Informations sur les possibilités de renfort dans la classe de maternelle
- Informations relatives aux modalités des contrats de travail du personnel du SIVOM

La séance est levée à 20h45

Signature du maire :



Signature de la secrétaire de séance :